



Usage de stupéfiants sur la voie publique

Par **thomas35**, le **09/06/2016** à **15:02**

bonjour , voila mon problème : je me suis fais arreter avec un ami en voiture au nouvel ans (j'étais simple passager) et on avais fumer du cannabis. Les gendarmes nous ont arreter suite a un feux arriere de grillé et nous on fais des test alcool et stup , malheureusement sa fut positif et nous avons donc été emmener au poste et moi j'avais 0.67g de résine de cannabis, j'ai reçu cette semaine ma convocation au tribunal qui tombe dans 2 semaines , j'ai deux trois question a poser : - quesque je risque ?

- j'ai mon permis de conduire mais je ne conduisais pas donc normalement je ne doit pas perdre mon permis...?

- es que lors du passage a la convocation il y a des test a faire ? (urinaire/prise de sang....)

j'espère que quelqu'un pourra m'éclairer car je n'es rien d'un délinquant et j'ai dit tout se que je savais par rapport a la provenance de se morceau de cannabis aux gendarmes des l'arriver au poste le soir meme du nouvel an...